

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 10 Septembre 2020 à 20 h 30**

Etaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – VIGEANT Jérôme – FARGUES Esther –
BERAUD Pierre-Manuel – MANCEL Marie-José – RICAUD Jean-Marc –
VERLHIAC Béatrice – GERARD Maryse – BORDAS Eric –
MIRAILLES-RIU Katie – DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra –
LETIENT Antoine – LE COZ Eric - MOREAU-HÉRAUD Peggy –
FLAMANT Frédéric – CLARET Julie – MAZE Serge – VERGEZ Christine -
PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian – CABIANCA Christine

Monsieur ESPARTA, absent, avait donné pouvoir à Mr RICAUD

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'approbation du compte rendu de la précédente réunion, étant précisé qu'une erreur a été rectifiée concernant le résultat du vote de la délibération n°2020.08.06 – 05 du 06 Août 2020 : 19 voix pour, 2 contre, 2 abstentions, au lieu de 20 voix pour, 1 contre, 2 abstentions.
Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

I. Questions d'ordre budgétaire et comptable

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve la décision modificative n°1 au budget principal, selon les modalités suivantes :

En section de Fonctionnement :

La majoration des recettes pour 16 700,00€uros inscrites au budget primitif notamment en ce qui concerne le fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement, reversé par le Conseil Départemental de la Dordogne,
-l'inscription de crédits en dépenses de fonctionnement pour 50,00€uros afin de procéder au règlement de frais d'ouvrages détériorés mise à disposition de la médiathèque municipale et appartenant à la Bibliothèque Départementale de prêt,
-Le delta de 16 650,00€uros est inscrit en dépenses imprévues de Fonctionnement.
La partie fonctionnement s'équilibre à hauteur de 16 700,00€uros.

En section d'investissement :

Inscriptions de crédits supplémentaires en dépenses,
-pour le remplacement en urgence du système de climatisation du bâtiment communal situé avenue du Général Leclerc qui est occupé par l'alsh communautaire,
- pour les reliures des registres des actes administratifs (délibérations et arrêtés), et la restauration annuelle des fonds d'archives anciens, crédits non prévus au budget primitif 2020, ce qui représente un montant total pour ces deux postes de 7 085,00€uros.
-Ces crédits nécessaires sont pris sur les dépenses imprévues d'investissement.
La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 7 085,00€uros.

2. Suite à la proposition du Conseil Départemental, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'annuler deux anciennes demandes de subventions déposées au cours du précédent mandat au titre du contrat de ville, concernant d'une part l'aménagement d'une salle culturelle à la Maison de Montard, et d'autre part, des travaux de confortement de la Halle de la place de la République, ces deux projets n'ayant pas été suivis d'effet.

3. Dans le cadre du projet de réalisation d'une aire de jeux – city parc au parking du Stade de la Maroutine, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le plan de financement suivant, et sollicite auprès de l'Etat et du Département les subventions suivantes :

Coût prévisionnel estimatif de l'opération H.T :	93.296 €
- Etat – D.E.T.R. 30% :	27.988 €
- CD24 – contrat de projets communaux 30%	27.988 €
- Participation communale 40 %	37.320 €

4. Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Comptable du Trésor, se prononce favorablement à l'unanimité sur l'admission en non valeurs de créances non recouvrables pour un montant de 384,10 €, et prend acte d'un état de créances éteintes pour un montant de 525,30€.

II. Conventions et contrats

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au profit d'associations locales, pour l'année 2021.
2. Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à renouveler les conventions de mise à disposition de locaux scolaires au profit d'associations locales, pour l'année scolaire 2020-2021.
3. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le renouvellement des conventions de mise à disposition de locaux au profit de collectivités territoriales et établissements publics, pour l'année 2021.
4. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat de maintenance d'une durée de 3 ans avec la SARL ELAN CITE d'Orvault (44) pour le radar pédagogique de voirie. Le coût annuel est fixé à 199€ H.T pour la durée du contrat.

III. Marchés et travaux en cours ou à venir

1. A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Département dans le cadre des travaux de revitalisation du centre bourg de Port de Couze, réalisés sur l'emprise des RD 660 et 703. Ces travaux consistent en la mise en place de bordures et de caniveaux pour la réalisation de cheminements piétons accessibles, la création d'un réseau d'eaux pluviales, l'aménagement d'un cheminement piétonnier, et la mise en place de la signalisation horizontale et verticale de police.

IV. Intercommunalité

1. Conformément à la demande de la CCDBP visant à lui communiquer la désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), le Conseil Municipal désigne à l'unanimité :

-Monsieur BOULLET Jérôme.
-Madame MANCEL Marie José
-Monsieur VIGEANT Jérôme
-Madame FARGUES Esther
-Monsieur BERAUD Pierre-Manuel
-Madame DIOT Emmanuelle
-Madame VERGEZ Christine
-Monsieur BOURRIER Christian

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]

[Signature]